



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

Envoyé en préfecture le 02/10/2026

Reçu en préfecture le 02/10/2026

Publié le 02/10/2026

ID : 070-247000755-20260928-D2026_102-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT Haute-Saône

ARRONDISSEMENT Lure

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 28 septembre 2026

Demande d'aide à l'immobilier d'entreprise de Rotofer

DÉLIBÉRATION

N° 2026-102

En exercice : 37
Titulaires présents : 31
Suppléants présents : 2
Pouvoirs : 3
Absents : 4
Nombre de votants : 36

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit septembre, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil se sont réunis, à la salle polyvalente de Saint-Bresson 70280 sur convocation adressée par le Président le 22 septembre dernier.

Le Conseil Communautaire nomme Claudette Faivre-Bazin secrétaire de séance.

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine BAVARD	P		Hassan EL BOUCHEHATI	P		Éric PETITJEAN	P	
Jérôme BERNARD	A		Sophie EL OMRI	P		Sébastien RICHARDOT	SUPP	Thierry MANCASSOLA
Joël BRICE	P		Cédric FAIVRE	P		Catherine SALFRANC	P	
Frédéric BURGHARD	P		Claudette FAIVRE-BAZIN	P		Alain SCHELLE	P	
Michel CALLOCH	P		Marie-Christine FRICHET	P		Yves SIMONIN	P	
Christian CHAMAGNE	P		Sylvie GAVOILLE	P		Nathalie SIRVEAUX	P	
Roland CHAMAGNE	P		Philippe GÉRARD	P		Justine TACLET	P	
Jean-Luc DAVAL	P		Bernard GIRE	P		Daniel TONNA	SUPP	Claude GALMICHE
Marie-Hélène DAVAL	P		Loïc LABORIE	P		Guillaume VILLEQUEZ	P	
Jacques DESHAYES	P		Christophe LEJEUNE	P		Anne-Lise VINCENT	POUV	Martine BAVARD
Véronique DEVOILLE	POUV	Frédéric BURGHARD	Béatrice LEPAGNEY	P		Laurent ZIEGLER	P	
Nathalie DIRAND	P		Emilien MONNEY	P				
Dominique DUCHANOIS	P		Nicolas NURDIN	POUV	Éric PETITJEAN			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par

Exposé

I – INTERVENTION DE LA CCPLX ET DELEGATION AU DEPARTEMENT

L'article 3 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) précise que « les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles ».

Par délibération en date du 28 mai 2018, du 28 juin 2021, du 14 octobre 2024 et du 22 juin 2026 la CCPLx a validé les modalités de son intervention économique en matière immobilière et a délégué au Département l'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise qui a débouché sur la signature d'une convention le 13 août 2018. Deux avenants portant sur la modification du seuil de surface éligible ramené à 250 m² au lieu de 500 m² et d'autre part, une ouverture au dépôt de plusieurs projets sur trois ans, avec le même plafond de subvention a été validé par la Commission permanente le 14 décembre 2020, puis un autre alignant l'intervention du Département sur celui de la CCPLx 3, 4 ou 5 % (selon les délibérations), avec un plafond de 30 000 €, validé en Commission permanente du 16 décembre 2024.

Par délibération en date du 23 juin 2025, le Conseil Départemental de la Haute-Saône a validé la majoration du taux d'intervention à 12 ou 20 % au lieu de 6 à 10 %, d'un montant d'aide éligible plafonné à cent mille euros, en accord avec les EPCI volontaires et reparti à parts égales.

C'est dans ce contexte que l'entreprise Rotofer, reprise par l'un de ses salariés, M. PETITJEAN, à la suite de la liquidation judiciaire de sa société mère, Roussel Chauffage, sollicite une aide au titre de son projet immobilier, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-après.

II – DEMANDE DE SUBVENTION

Présentée par Société Civile Immobilière VINCELIE, le 22 juin 2026. Un accusé de réception lui a été transmis le 27 juillet 2026.

III – PRESENTATION DE L'ENTREPRISE BENEFICIAIRE

Raison sociale : SARL ROUSSEL TÔLERIE FERBLANTERIE-ROTOFER

Forme juridique : SARL

Date de création : 21/01/1987

SIRET : 33971265500028

Siège social : 3 rue des roses, Luxeuil-les-Bains

Dirigeants : Vincent PETITJEAN

Activité : Fabrication tôlerie, fumisterie, zinguerie, petite métallerie

Effectif salarié : 5

Données financières de la Société :

en M€	2023	2024	2025
Chiffre d'affaires net	565 138 €	596 402 €	521 176 €
Résultat net	16 412 €	-59 335 €	-21 307 €

Créée il y a plus de 40 ans, la société Rotofer est spécialisée dans la fabrication de pièces sur mesure destinées à la toiture. Fondée par sa maison mère, Roussel Chauffage, elle avait pour vocation de répondre aux besoins de cette dernière tout en développant une clientèle composée de particuliers et de professionnels.

À la suite d'une période d'incertitude économique, la société Roussel Chauffage a été placée en liquidation judiciaire le 25 juillet 2025. Dans ce contexte, et après 25 années passées au sein de l'entreprise en tant que salarié, M. Petitjean a repris la société Rotofer en octobre 2025, convaincu de son potentiel et de ses perspectives de redressement grâce à une gestion rigoureuse et à son expertise du métier.

Depuis cette reprise, l'entreprise poursuit son activité en qualité de locataire des locaux qu'elle occupe. Toutefois, M. Roussel a décidé de mettre en vente le bâtiment de 1 500 m² qui servait de stockage des matériaux (charpente bois, tôles, échafaudages) ainsi que des véhicules de service de Rotofer. Il est donc devenu urgent pour le chef d'entreprise d'acquérir le bâtiment accueillant l'activité principale de l'entreprise.

L'acquisition de ce bâtiment constitue aujourd'hui un enjeu stratégique majeur. Elle permettra de sécuriser durablement l'activité de Rotofer, de garantir la continuité de son exploitation et de soutenir son

développement. Cette opération contribuera ainsi à assurer la pérennité de l'entreprise, qui continue de satisfaire sa clientèle composée de 40 % des particuliers et 60 % des professionnels tout en poursuivant sa croissance.

IV- PROJET IMMOBILIER

Dans le cadre de son développement, l'entreprise va devenir propriétaire, par l'intermédiaire de la SCI VINCELIE, des locaux dans lesquels est exercée son activité principale. Cet ensemble immobilier, d'une superficie totale de 1 375 m², se compose de :

- Bureaux et réfectoire : 50 m² ;
- Espace de stockage intérieur : 625 m² ;
- Atelier de fabrication : 700 m².

Le coût global de cette opération immobilière s'élève à 324 000 € HT, réparti de la manière suivante :

- Acquisition du bien : 300 000 € HT ;
- Frais de notaire : 24 000 € HT.

➤ **Conséquences sur l'emploi** : Création de deux emplois supplémentaires à moyen terme ainsi que l'accueil d'un apprenti.

V- CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE

- Acquisition : Août 2026

VI – AIDES MOBILISABLES

Au titre de l'immobilier d'entreprises, les interventions seraient les suivantes, sur la base d'une dépense éligible de **300 000 € HT** :

→ de la part du Département.....	18 000 €
6 % de l'investissement	
→ de la part de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil.....	18 000 €
6 % de l'investissement	



Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- Valide l'attribution d'une subvention de 18 000 € par la CCPLx à la société Rotofer ;
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Ainsi délibéré et signé

Pour copie conforme

Le Président

Jacques DESHAYES